

PROCÈS VERBAL – Séance du 8 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026
Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Quorum : 6

Etaient présents : M. Pierre-Yves PELLE-BOUDON, Mmes Sylvie BOYAT, Edwige GRIFFON, Aline LHOMMEAU, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI et MM. Denis AUGIER, Roland BOTTON, Didier JOSEPH, Dominique RAYMOND et Gérard LAROCLETTE

Excusé ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Catherine RAYMOND

Le procès-verbal de la dernière réunion (16 juin 2026) est approuvé
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Informations de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa délégation pour la gestion des gîtes : à la suite d'une annulation de réservation (problème de santé) sur le mois de septembre demande du locataire de report de l'acompte versé sur une prochaine réservation prévue au mois de décembre - demande acceptée

CCSB – fonds de concours demande subvention

Dans le cadre du déploiement de sa politique de solidarité et d'équilibre territorial, la Communauté de Commune Saône Beaujolais a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de soutien à l'investissement local. Ce dispositif permet d'apporter un soutien aux communes rurales du territoire dans leur développement.

Ces fonds de soutien à l'investissement local interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de Commune Saône Beaujolais mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire. Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement/d'un investissement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions. De ce fait, au-delà des dispositions du présent règlement chaque fonds de concours est plafonné à 50% du solde de l'opération restant à charge de la commune. S'agissant de fonds de concours attribués en investissement, la commune maître d'ouvrage devra assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet, fonds de concours et apports de la commune compris (cf article L. 111110 du CGCT).

Dans ce cadre, la commune sollicite la Communauté de Communes Saône Beaujolais d'un montant de 149 361 € soit un taux de subvention de 15.99 % du montant de l'opération correspondant au projet Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Plan de financement :

Financeurs	Montant H.T. de l'opération	subventions acquises	taux intervention %
DSIL	933 511	263 717	28.25
Fonds Vert		173 225	18.56
Département		90 000	9.64
CCSB - fds concours		149 361	15.99
Autofinancement	933 511	257 208	27.56

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DEMANDER** un fonds de soutien à l'investissement local à la Communauté de Commune Saône Beaujolais ;
- **ACCEPTER** ce fonds de soutien à l'investissement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DEMANDE** un fonds de soutien à l'investissement local à la Communauté de Communes Saône Beaujolais ;
- **ACCEPTE** ce fonds de soutien à l'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Personnel

Poste ATSEM → notre agent au poste d'ATSEM à l'école publique de Cenves a décidé de changer de fonction au sein de la fonction publique territoriale à compter du 15 juillet sur la base d'un détachement pour une durée d'un an. Une vacance d'emploi va être rédigée pour le recrutement d'un nouvel agent pour la rentrée scolaire 2026-2027.

La collectivité souhaite revoir l'agenda hebdomadaire du poste en intégrant le temps de cantine (1h30/jour) – poste pour lequel nous rencontrons des difficultés de recrutement.

Poste adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments → prolongation d'une année du temps partiel de droit 80 % - 28h/semaine
en complément du poste → 7h/semaine – entretien du bâtiment école

Poste adjoint technique en charge de la voirie/espaces verts → renouvellement CDD pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} octobre

PEDT

Monsieur le Maire rappelle le contexte

Le collectif de communes « Marches du Beaujolais » (Chiroubles, Chenas, Emeringes, Vauxrenard, Jullié, Julié et Cenves) s'est rassemblé depuis septembre 2024 pour constituer un Projet Educatif de Territoire (PEDT) commun, permettant de mettre en avant une dynamique cohérente autour des

temps de l'Enfant et des Familles sur ce territoire. Ce travail a permis de mener une réflexion autour de la mise en place d'un accueil de loisirs intercommunal. Le collectif a décidé de faire appel au Francas du Rhône et de la métropole de Lyon pour l'accompagner dans cette création et installation. Le coût de cette prestation est de 10 000 € avec une répartition par collectivité :

1/2 part fixe (5000 € / 7 communes) + 1/2 part en fonction de la population soit un montant de 1 327.79 € pour la commune de Cenves

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** le devis proposé pour un montant de 1 327.79 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Géoparc - référent

Le label "Géoparc" est attribué par l'UNESCO (en lien avec le réseau mondial des Géoparcs) et qui reconnaît à un territoire un patrimoine géologique remarquable. Un Géoparc stimule l'activité économique locale, il favorise le développement du géotourisme qui permet la découverte des trésors cachés d'un territoire.

Le Géoparc Beaujolais s'étend sur 123 communes. Chaque commune doit désigner un ambassadeur Géoparc au sein de son équipe. Il sera l'interlocuteur de l'équipe Géoparc.

Madame Fabienne SALVI, conseillère, sera le référent Géoparc pour la commune de Cenves.

Syndicat Mixte du Beaujolais – Stratégie Forêt Bois du Beaujolais - référent

Le Syndicat Mixte du Beaujolais et Charlieu Belmont Communauté portent depuis 2015, une politique publique concernant la filière forêt-bois nommée Stratégie Forêt Bois du Beaujolais (SFBB).

Fibois69 a la charge de l'animation de cette stratégie, et est notre interlocuteur privilégié pour les questions concernant la filière sur notre commune.

Le Syndicat nous demande de désigner un élu référent au sien de notre conseil municipal, pour être l'interlocuteur de la filière forêt-bois. Le rôle du référent consiste à être :

- Interlocuteur privilégié sur les questions relatives à la forêt et au bois auprès de Fibois69 et partenaires
- Interlocuteur privilégié auprès des acteurs économiques
- Ambassadeur des projets d'événements, de sensibilisation et de communication

Monsieur Didier JOSEPH, adjoint, sera le référent pour la commune de Cenves.

Sécurité routière - correspondant

Afin de renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'Etat souhaite poursuivre le partenariat engagé avec les collectivités territoriales.

C'est à ce titre, que le service Bureau de la Sécurité Routière nous demande de désigner un élu correspondant sécurité routière. Il sera l'interlocuteur privilégié du service dans le cadre de l'élaboration d'actions de prévention, de communication et de partage d'informations.

Monsieur Pierre-Yves PELLE-BOUDON, maire, sera le correspondant pour la commune de Cenves.

Monsieur le Maire fait un résumé de sa rencontre avec le service voirie du Département concernant la sécurisation du Bourg et de Vieux-Château

le Bourg : marquage au sol à prévoir pour la création d'une voie deux places de parking le long de la route de Cenves au niveau du numéro 1191 créant un ralentissement
peinture au sol après les deux places de parking le long du restaurant – interdiction de stationner pour sécuriser le virage de l'école

Vieux-Château : mise en place de panneaux de signalisation (50...) pour essayer de créer un ralentissement des véhicules

Prise de contact avec un service de conseil – convention de partenariat à prévoir

Point travaux

Travaux rénovation gîte / salle des fêtes :

- Plomberie : nouveau devis chauffage présenté avec une plus-value sur le prix de la PAC – demande d'informations/explications
- Maçonnerie : les travaux avancent, caniveaux tour du gîte terminés cette fin de semaine
- Plâtrerie : faux-plafond gîte – semaine prochaine
- Electricité : prévoir alimentation éclairage extérieur – gîte attention, fil pour tendue

Bilan financier reçu de l'architecte – budget prévisionnel + 3% à ce jour

Microstation

- passage de l'entreprise en charge de la maintenance = matériel en fonctionnement

Mairie

- PAC : travaux de maintenance terminé
- Wifi 4EU – arrêt des services de Numéricable – recherche d'un nouveau prestataire

Vidéosurveillance

Nous constatons toujours de nombreuses incivilités aux points d'apport volontaire. Monsieur le Maire fait un rappel concernant la délibération (janvier 2024) relative à la mise en place de la vidéosurveillance, **dont le sujet pourra être réexaminé si les incivilités persistent.**

Dans un premier temps, il est prévu de renforcer la signalétique afin de sensibiliser les usagers et de promouvoir le respect des consignes de tri.

Questions diverses

Eglise

Système électro-répulsif installé sur l'église du bourg - étincelles et claquements durant la nuit – intervention des pompiers risque incendie

Appartement communal

L'appartement situé au-dessus de la bibliothèque est disponible à la location – tarif 460€/mois

Sylvie Boyat, conseillère, se charge de réaliser des photos pour une nouvelle annonce

Commissions CCSB

Les membres du Conseil ont participé aux premières commissions, marquant ainsi le début des travaux et des échanges au sein des différentes instances.

Lors de ces premières rencontres, une présentation de chaque commission a été réalisée, précisant ses missions, son fonctionnement ainsi que le personnel de la CCSB impliqué dans chacune d'elles.

Conscrits 'classe en 6'

La municipalité remercie les conscrits et leurs invités pour le respect des consignes et les bons comportements adoptés lors de l'épisode de canicule.

Malgré les fortes chaleurs et l'organisation de la fête en extérieur, rendue nécessaire par les travaux de la salle des fêtes, cette manifestation a été une belle réussite.

Fin de la réunion à 21h20

Le secrétaire de séance
Catherine RAYMOND



Le Maire,
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON

